



Commune de MESNOIS

Annexes



Echelle : 1/7000 ème

Approbation

Vu pour être annexé à la
décision du 3 avril 2024



SERVITUDES ATTACHEES A LA PROTECTION DES EAUX POTABLES INSTITUTEES EN VERTU
DES ARTICLES L. 1321-2 ET R. 1321-13 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (type AS1)

Caplage d'eau potable

- AEP
- Périmètre protection immédiat des captages
- Périmètre protection rapproché des captages
- Périmètre protection éloigné des captages

SERVITUDE RESULTANT D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES ETABLI
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 562-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT OU D'UN DOCUMENT
VALANT PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 562-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (type PM1)

- Zone 2 - PPR Vouglans-Nord
- Zone 3 - PPR Vouglans-Nord

SERVITUDES RELATIVES A L'ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES (type I4)

- Ligne électrique 3ème catégorie
- LIAISON 63kV NO 1 PYMONT-SAISE (LA)

BOIS ET FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

- Soumis au régime forestier

Informations complémentaires

- Parcelles
- Bâtis
- Cimelière
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Routes

Liste du patrimoine

Liste des captages

Usage	Nom captage	Commune	Date DUP	DUP
AEP	MESNOS	MESNOS	2010-09-27	039_DUP_0048
AEP	CENTRE	MESNOS	2010-09-03	039_DUP_0093

